

MFM FUND, Fonds ombrelle de droit suisse en valeurs mobilières à compartiments:

- MFM Global Convertible Bonds
- MFM Convertible Bonds Opportunities
- MFM QUANTEVIOUR European Equities (EUR)

**Transfert des actifs à la SICAV de droit luxembourgeois MFM Funds (Lux) et dissolution du fonds
Modifications du contrat de fonds**
A. Transfert des actifs à la SICAV de droit luxembourgeois MFM Funds (Lux) et dissolution du fonds

1. Transfert et dissolution

Le promoteur, MFM Mirante Fund Management SA, souhaite étendre la distribution de ses fonds de placement dans l'Union européenne. Selon son analyse, seul un véhicule de droit européen permet d'atteindre pleinement cet objectif. Pour cette raison, il a constitué, en date du 12 décembre 2014, la SICAV de droit luxembourgeois MFM Funds (Lux). FundPartner Solutions (Suisse) SA et Banque Pictet & Cie SA, en leur qualité respective de direction de fonds et de banque dépositaire ont décidé, d'entente avec le promoteur, de transférer les actifs du placement collectif suisse MFM FUND à MFM Funds (Lux) et de mettre en liquidation le fonds suisse MFM FUND en date du 6 mai 2015. Les investisseurs recevront comme produit de la liquidation :

1. des actions de la SICAV MFM Funds (Lux) correspondant à la valeur en capital de leur investissement, ceci par distribution anticipée prévue le 6 mai 2015; ainsi que
2. un versement en espèces, sous forme de dividende de liquidation, équivalant à leur droit à la part du bénéfice net de l'exercice 2014/2015 sous déduction des impôts, ceci à la fin de la procédure de liquidation du fonds.

Les investisseurs ne supporteront aucun frais et aucune commission de transfert.

Les investisseurs recevront un nombre de parts de la SICAV MFM Funds (Lux) correspondant au montant de leur capital investi dans MFM FUND. Le ratio sera de 1:1 sur la base de la NAV (ex-dividende) calculée au 6 mai 2015 des parts de MFM FUND. Le tableau suivant indique quels types d'actions de la SICAV MFM Funds (Lux) les investisseurs recevront selon leur investissement auprès de MFM FUND, à savoir :

Investissement auprès de	Actions reçues de
MFM Fund - Global Convertible Bonds	MFM Funds (Lux) - Global Convertible Bonds
CH0016340058	LU1105776568
MFM Fund-MFM Global Convertible Bonds-(CHF) A	MFM Funds (Lux)-MFM Global Convertible Bonds-R (CHF)
CH0036975255	LU1105776212
MFM Fund-MFM Global Convertible Bonds-(CHF) I	MFM Funds (Lux)-MFM Global Convertible Bonds-I (CHF)
CH0016340124	LU1105776642
MFM Fund-MFM Global Convertible Bonds-(EUR) A	MFM Funds (Lux)-MFM Global Convertible Bonds-R (EUR)
CH0036975305	LU1105776303
MFM Fund-MFM Global Convertible Bonds-(EUR) I	MFM Funds (Lux)-MFM Global Convertible Bonds-I (EUR)
CH0129730419	LU1105776725
MFM Fund-MFM Global Convertible Bonds-(USD) A	MFM Funds (Lux)-MFM Global Convertible Bonds-R (USD)
CH0129730492	LU1105776485
MFM Fund-MFM Global Convertible Bonds-(USD) I	MFM Funds (Lux)-MFM Global Convertible Bonds-I (USD)
MFM Fund - Global Convertible Bonds Opportunities	MFM Funds (Lux) - Global Convertible Bonds Opportunities
CH0129799588	LU1105777376
MFM Fund-MFM Convertible Bonds Opportunities-(CHF) A	MFM Funds (Lux)-MFM Convertible Bonds Opportunities-R (CHF)
CH0129799646	LU1105776998
MFM Fund-MFM Convertible Bonds Opportunities-(CHF) I	MFM Funds (Lux)-MFM Convertible Bonds Opportunities-I (CHF)

CH0048946757	LU1105777459
MFM Fund-MFM Convertible Bonds Opportunities-(EUR) A	MFM Funds (Lux)-MFM Convertible Bonds Opportunities-R (EUR)
CH0129747363	LU1105777020
MFM Fund-MFM Convertible Bonds Opportunities-(EUR) I	MFM Funds (Lux)-MFM Convertible Bonds Opportunities-I (EUR)
CH0129799711	LU1105777533
MFM Fund-MFM Convertible Bonds Opportunities-(USD) A	MFM Funds (Lux)-MFM Convertible Bonds Opportunities-R (USD)
CH0129799752	LU1105777293
MFM Fund-MFM Convertible Bonds Opportunities-(USD) I	MFM Funds (Lux)-MFM Convertible Bonds Opportunities-I (USD)

MFM Fund - QUANTEVIOUR European Equities	MFM Funds (Lux) - QUANTEVIOUR European Equities
CH0036975347	LU1105777616
MFM Fund-MFM QUANTEVIOUR European Equities (EUR)-I	MFM Funds (Lux)-MFM QUANTEVIOUR European Equities-I (EUR)
CH0027075016	LU1105777707
MFM Fund-MFM QUANTEVIOUR European Equities (EUR)-A	MFM Funds (Lux)-MFM QUANTEVIOUR European Equities-R (EUR)

En lieu et place de ce qui précède, les investisseurs peuvent demander :

1. le rachat sans frais de leurs parts en espèces jusqu'au 28 et/ou 30 avril 2015 (selon tableau ci-après). La banque dépositaire et le distributeur s'engagent à ne prélever aucune commission de rachat. Dans cette hypothèse, ils ne recevront pas le produit de liquidation décrit ci-dessus ; ou
2. le versement en espèces du produit de liquidation équivalant à leur investissement.

Les investisseurs qui souhaitent recevoir le produit de liquidation en espèces en lieu et place des actions de la SICAV MFM Funds (Lux) doivent adresser une demande écrite à FundPartner Solutions (Suisse) SA. La demande doit parvenir à FundPartner Solutions (Suisse) SA au plus tard le 30 avril 2015. Les investisseurs sont rendus attentifs au fait que, dans cette hypothèse, une partie des frais de liquidation seront mis à leur charge.

Afin de faciliter les transferts opérationnels, les ordres de souscription et de remboursement de parts s'effectueront de la façon suivante :

	MFM Global Convertible Bonds	MFM Convertible Bonds Opportunities	MFM QUANTEVIOUR European Equities
Dernier jour pour placer des ordres de souscription /remboursement auprès de la Banque Pictet & Cie SA avant 12h pour MFM FUND	30.04.2015	28.04.2015	30.04.2015
Premier jour pour placer des ordres de souscription/remboursement auprès de FundPartner Solutions (Europe) SA avant 12h pour MFM Funds (Lux) SICAV	07.05.2015	07.05.2015	07.05.2015

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'ils doivent adresser leurs demandes de souscription et de rachat de parts soit par l'intermédiaire de distributeurs autorisés, soit par l'intermédiaire de Banque Pictet & Cie SA, pour les investisseurs ayant un compte auprès de celle-ci.

L'égalité de traitement entre les investisseurs sera garantie lors de la procédure de liquidation.

L'organe de révision de MFM FUND, la société PricewaterhouseCoopers SA a pris position et estime que le projet de liquidation, la présente publication et la procédure envisagée pour la mise liquidation de MFM FUND respectent les droits et l'égalité de traitement des investisseurs ainsi que la législation suisse. Le conseil juridique de MFM Funds (Lux), l'étude d'avocats Elvinger, Hoss & Prussen au Luxembourg estime que la procédure envisagée ici pour la souscription d'actions des compartiments de MFM Funds (Lux) par MFM FUND respecte la législation luxembourgeoise et la documentation juridique de MFM Funds (Lux) en matière de souscription d'actions en nature.

La souscription par MFM FUND aux actions qui seront émises par MFM Funds (Lux) et la distribution du produit de liquidation de MFM FUND en nature aux investisseurs ne seront pas soumises au droit de timbre suisse. Les investisseurs sont rendus attentifs qu'ils restent soumis à la législation fiscale de leur pays de domicile.

2. Description sommaire de la SICAV MFM Funds (Lux)

Informations générales :

MFM Funds (Lux) est une société d'investissement à capital variable (SICAV) et à compartiments multiples constituée sous la forme d'une société anonyme au Grand-Duché de Luxembourg. MFM Funds (Lux) est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières («OPCVM») au sens de la Partie I de la Loi de 2010 sur les organismes de placement collectifs transposant la Directive EC 2009/65/en droit luxembourgeois (la « Loi de 2010 »). Elle a été constituée au Luxembourg pour une durée illimitée le 12 décembre 2014. Les statuts de MFM Funds (Lux) ont été déposés auprès du Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg et publiés le 12 janvier 2015.

Il est précisé ci-après que les termes utilisés, notamment les termes en majuscule ont la signification prévue dans le prospectus de MFM Funds (Lux).

MFM Funds (Lux) constitue une entité juridique unique, mais les actifs de chaque compartiment sont séparés de ceux des autres compartiments conformément aux dispositions de l'article 181 de la Loi de 2010. Cela signifie que les actifs de chaque compartiment seront investis au bénéfice des actionnaires du compartiment concerné et les actifs d'un compartiment spécifique sont les seuls responsables des passifs, engagements et obligations dudit compartiment.

MFM Funds (Lux) a nommé FundPartner Solutions (Europe) SA au Luxembourg comme société de gestion, agent administratif, de registre et de transfert et Pictet & Cie (Europe) SA au Luxembourg comme dépositaire et agent payeur. Elle a nommé la société MFM Mirante Fund Management SA à Lausanne en Suisse comme gestionnaire d'investissement. L'auditeur de MFM Funds (Lux) est la société BDO Audit SA au Luxembourg. Le Conseil d'administration de MFM Funds (Lux) est composé des membres suivants :

- Olivier Thévoz, Président
- Frédéric A. Weinberg, Membre
- Benjamin C.F. Meyer, Membre
- Pierre-Yves Clarinval, Membre

Compartiments et classes de parts :

La devise de référence de MFM Funds (Lux) est l'Euro. Les compartiments et classes suivantes sont prévus dans le prospectus de MFM Funds (Lux) :

- MFM Convertible Bonds Opportunities I CHF
- MFM Convertible Bonds Opportunities I EUR
- MFM Convertible Bonds Opportunities I USD
- MFM Convertible Bonds Opportunities R CHF
- MFM Convertible Bonds Opportunities R EUR
- MFM Convertible Bonds Opportunities R USD

- MFM Global Convertible Bonds I CHF
- MFM Global Convertible Bonds I EUR
- MFM Global Convertible Bonds I USD
- MFM Global Convertible Bonds R CHF
- MFM Global Convertible Bonds R EUR
- MFM Global convertible Bonds R USD
- MFM Quanteviour European Equities I EUR
- MFM Quanteviour European Equities R EUR
- MFM Thematic Long/Short I CHF
- MFM Thematic Long/Short I EUR
- MFM Thematic Long/Short I USD
- MFM Thematic Long/Short R CHF
- MFM Thematic Long/Short R EUR
- MFM Thematic Long/Short R USD
- MFM Strategic Allocation Fund I CHF
- MFM Strategic Allocation Fund I EUR
- MFM Strategic Allocation Fund I USD
- MFM Strategic Allocation Fund R CHF
- MFM Strategic Allocation Fund R EUR
- MFM Strategic Allocation Fund R USD

Les actions des classes I sont réservées aux investisseurs Institutionnels. Les actions des classes R sont offertes à tous les investisseurs.

Dans le cadre de ce transfert d'actifs, MFM Funds (Lux) a d'ores et déjà ouvert les compartiments MFM Global Convertible Bonds, MFM Convertible Bonds Opportunities et MFM Quanteviour European Equities avec les mêmes politiques d'investissement que celles actuellement en vigueur dans le prospectus de MFM FUND.

Droit des investisseurs :

Les actionnaires disposent des droits liés à leur qualité d'actionnaire de la SICAV. Notamment, toute assemblée des Actionnaires de MFM Funds (Lux) régulièrement constituée représentera l'ensemble du corps des Actionnaires de la SICAV. Ses résolutions seront opposables à tous les Actionnaires de la Sicav indépendamment de la Catégorie d'Actions à laquelle appartiennent les Actions qu'ils détiennent. L'assemblée aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la SICAV.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Sicav ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de juillet à 11 heures (heure du Luxembourg). Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'Assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant à Luxembourg.

Commissions et frais :

MFM Funds (Lux) supporte les frais suivants : les frais de la Société de gestion, la commission de dépôt, la commission d'administration, la commission de domiciliation, la commission d'agent de transfert, la commission de gestion de portefeuille et les commissions de performance (si le prospectus le prévoit pour certains compartiments spécifiques).

Dans un esprit de synthèse le tableau ci-dessous reprend les frais courants, pour les classes des compartiments de MFM Funds (Lux), prévus dans le prospectus du fonds. Les frais courants, figurant également dans les *informations clef pour les investisseurs* et sont indiqués ci-dessous :

MFM Convertible Bonds Opportunities	I CHF	1,0372%
MFM Convertible Bonds Opportunities	I EUR	1,0372%
MFM Convertible Bonds Opportunities	I USD	1,0372%
MFM Convertible Bonds Opportunities	R CHF	1,5372%
MFM Convertible Bonds Opportunities	R EUR	1,5372%
MFM Convertible Bonds Opportunities	R USD	1,5372%
MFM Global Convertible Bonds	I CHF	1,0372%
MFM Global Convertible Bonds	I EUR	1,0372%
MFM Global Convertible Bonds	I USD	1,0372%
MFM Global Convertible Bonds	R CHF	1,5372%
MFM Global Convertible Bonds	R EUR	1,5372%
MFM Global convertible Bonds	R USD	1,5372%
MFM Quanteviour European Equities	I EUR	1,3372%%
MFM Quanteviour European Equities	R EUR	1,8372%

Les montants de frais courants sont une estimation avant lancement et peuvent varier d'une année à l'autre. Les montants sont calculés sans tenir compte des commissions de performance et des coûts des opérations de portefeuille.

Aucune commission de performance n'est prévue pour les compartiments MFM Convertible Bonds Opportunities, MFM Global Convertible Bonds et MFM Quanteviour European Equities.

Commission de vente :

MFM Convertible Bonds Opportunities	I CHF	Jusqu'à 2.5% par an
MFM Convertible Bonds Opportunities	I EUR	Jusqu'à 2.5% par an
MFM Convertible Bonds Opportunities	I USD	Jusqu'à 2.5% par an
MFM Convertible Bonds Opportunities	R CHF	Jusqu'à 2.5% par an
MFM Convertible Bonds Opportunities	R EUR	Jusqu'à 2.5% par an
MFM Convertible Bonds Opportunities	R USD	Jusqu'à 2.5% par an
MFM Global convertible bonds	I CHF	Jusqu'à 2.5% par an
MFM Global convertible bonds	I EUR	Jusqu'à 2.5% par an
MFM Global convertible bonds	I USD	Jusqu'à 2.5% par an
MFM Global convertible bonds	R CHF	Jusqu'à 2.5% par an

MFM Global convertible bonds	R EUR	Jusqu'à 2.5% par an
MFM Global convertible bonds	R USD	Jusqu'à 2.5% par an
MFM Quanteviour European Equities	I EUR	Jusqu'à 2.5% par an
MFM Quanteviour European Equities	R EUR	Jusqu'à 2.5% par an

Commission de rachat ou de conversion :

Aucune commission de rachat ou de conversion n'est prévue pour les compartiments MFM Convertible Bonds Opportunities, MFM Global Convertible Bonds et MFM Quanteviour European Equities dans le prospectus de MFM Funds (Lux).

Modalités de remboursement des actions de la SICAV :

Les actions seront rachetées à un prix basé sur la Valeur nette d'inventaire par Action calculée quotidiennement chaque Jour ouvré (Jour de calcul) sur la base des prix le Jour ouvré précédent (Jour de valorisation), minoré de toute commission de rachat applicable.

Les demandes de rachat seront acceptées chaque Jour ouvré au plus tard à 12 heures (midi) (heure du Luxembourg) et traitées le Jour de valorisation suivant. Les demandes de rachat reçues après l'heure limite seront traitées le Jour de valorisation suivant. Les actionnaires recevront le produit de rachat dans les 2 Jours ouvrés suivant le Jour de calcul pertinent.

B. Modifications du contrat de fonds

Pour permettre le transfert et la distribution du produit de liquidation en nature sous forme d'actions de la SICAV MFM Funds (Lux), FundPartner Solutions (Suisse) SA et Banque Pictet & Cie SA ont décidé de procéder aux modifications matérielles suivantes du contrat de fonds de MFM FUND :

- § 1 Dénomination; société et siège de la direction du fonds, de la banque dépositaire et du gestionnaire :

Pictet Asset Management SA, Genève est nommée comme gestionnaire pour la couverture de change

- § 6 Parts et classes de parts :

Les définitions des classes de part I, (CHF) I, (EUR) I et (USD) I sont modifiées et ont désormais la teneur suivante :

« I, ouverte aux investisseurs qualifiés, tels que définis par la LPCC et ses ordonnances d'exécution ou aux investisseurs qui investissent un montant minimum initial supérieur ou équivalent à EUR 500'000.

(CHF) I, dont la monnaie de référence est le franc suisse (CHF), ouverte aux investisseurs qualifiés, tels que définis par la LPCC et ses ordonnances d'exécution, ou aux investisseurs qui investissent un montant minimum initial supérieur ou équivalent à CHF 500'000.

(EUR) I, dont la monnaie de référence est l'Euro (EUR), ouverte aux investisseurs qualifiés, tels que définis par la LPCC et ses ordonnances d'exécution, ou aux investisseurs qui investissent un montant minimum initial supérieur ou équivalent à EUR 500'000.

(USD) I, dont la monnaie de référence est le dollar des Etats-Unis (USD), ouverte aux investisseurs qualifiés, tels que définis par la LPCC et ses ordonnances d'exécution, ou aux investisseurs qui investissent un montant minimum initial supérieur ou équivalent à USD 500'000. »

Le chiffre 6 est également modifié comme suit : « L'investisseur qui demande l'attribution, la conversion ou le maintien de ses parts dans les classes de parts (CHF) I, (EUR) I ou (USD) I *certifie ce faisant qu'il en remplit les conditions d'accès* et doit fournir tous les documents et informations nécessaires au respect des conditions d'admission de la classe de parts concernée ».

- § 17 Emission et rachat des parts :

Un chiffre 7 est ajouté afin de permettre aux investisseurs de souscrire des parts en nature ou de demander le remboursement de leurs parts en nature.

- § 19 Rémunérations et frais à la charge de la fortune des compartiments :

Le chiffre 1 est modifié et a désormais la teneur suivante :

« Pour couvrir les frais et rémunérations à la charge de la fortune des compartiments, la direction du fonds prélève, sur la base de la fortune nette moyenne de chaque classe de part, les commissions prévues ci-après. Ces commissions sont provisionnées sur la fortune de la classe de parts au prorata temporis, lors de chaque calcul de la valeur nette d'inventaire, et débitée à la fin de chaque mois comptable pour tout le mois écoulé.

Compartiment MFM Global Convertible Bonds

Classe A				Classe I			
Classe de parts	Classe A-USD	Classe A-EUR	Classe A-CHF	Classe de parts	Classe I-USD	Classe I-EUR	Classe I-CHF
Commission de la direction du fonds	max. 0.06% p.a.	max. 0.06% p.a.	max. 0.06% p.a.	Commission de la direction du fonds	max. 0.06% p.a.	max. 0.06% p.a.	max. 0.06% p.a.
Commission de gestion	max. 1.70% p.a.	max. 1.70%	max. 1.70%	Commission de gestion	max. 3.70% p.a.	max. 3.70%	max. 3.70%
Commission de la banque dépositaire	max. 0.03% p.a.	max. 0.03%	max. 0.03%	Commission de la banque dépositaire	max. 0.03% p.a.	max. 0.03%	max. 0.03%
				Frais de rachat	0%	0%	0%
				Frais de conversion	0%	0%	0%

Compartiment MFM Global Convertible Bonds Opportunities

Classe A				Classe I			
Classe de parts	Classe A-USD	Classe A-EUR	Classe A-CHF	Classe de parts	Classe I-USD	Classe I-EUR	Classe I-CHF
Commission de la direction du fonds	max. 0.06% p.a.	max. 0.06% p.a.	max. 0.06% p.a.	Commission de la direction du fonds	max. 0.06% p.a.	max. 0.06% p.a.	max. 0.06% p.a.
Commission de gestion	max. 1.70% p.a.	max. 1.70%	max. 1.70%	Commission de gestion	max. 1.20% p.a.	max. 1.20%	max. 1.20%
Commission de la banque dépositaire	max. 0.03% p.a.	max. 0.03%	max. 0.03%	Commission de la banque dépositaire	max. 0.03% p.a.	max. 0.03%	max. 0.03%

Compartiment MFM QUANTEVIOUR European Equities (EUR)

Classe A		Classe I	
Classe de parts	Classe A-EUR	Classe de parts	Classe I-EUR
Commission de la direction du fonds	max. 0.06% p.a.	Commission de la direction du fonds	max. 0.06% p.a.
Commission de gestion	max. 2%	Commission de gestion	max. 1.50%
Commission de la banque dépositaire	max. 0.03%	Commission de la banque dépositaire	max. 0.03%

- § 25 Durée et dissolution des compartiments :

Un chiffre 6 est ajouté afin de préciser que le paiement du produit de liquidation peut être effectué en nature de façon analogue au § 17 ch.7, si l'investisseur n'a pas demandé le paiement en espèces dans un délai fixé par la direction de fonds.

Lors de l'approbation des modifications du contrat de fonds de MFM FUND, la FINMA examine uniquement les modifications des dispositions au sens de l'art. 35a al. 1 let. a-g OPCC et constate leur conformité à la loi.

Le texte intégral des modifications, le prospectus avec contrat de fonds intégré, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports annuels et semestriels de MFM FUND peuvent être obtenus gratuitement auprès de la direction de fonds et de la banque dépositaire.

Les investisseurs sont informés qu'ils disposent de la possibilité de faire valoir des objections quant à ces modifications auprès de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), Laupenstrasse 27, 3003 Berne, dans les 30 jours qui suivent la présente publication ou de demander le paiement de leurs parts en espèces selon les dispositions du Fonds régissant le remboursement des parts.

La direction du fonds : FundPartner Solutions (Suisse) SA, route des Acacias 60, 1211 Genève 73

La banque dépositaire : Banque Pictet & Cie SA, route des Acacias 60, 1211 Genève 73